

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ACCEPTATION DES COMMANDES** - Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui nous sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre Société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

**DÉLAI** - Les délais d'exécution prévus ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

**CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE** - Nous nous efforçons de fournir les marchandises commandées dans des délais normaux. Nous dégageons toutefois toute responsabilité en cas de force majeure ou de guerre, grève, épidémie, interruption des transports, pénurie de matériel, difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie, accidents ou de tout autre empêchement indépendant de notre volonté.

**FACTURATION** - Nos marchandises sont toujours facturées au cours du jour de l'expédition, quels que soient les prix mentionnés sur nos accusés de réception de commande et les délais de règlement sont calculés à compter de la date d'expédition ; sauf stipulations contraires ils s'entendent pour un paiement à trente jours.

**TRANSPORTS** - Toutes les marchandises et emballages vendus voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, franco ou port dû.

Elles ne sont assurées que sur demande de l'acheteur et aux frais de celui-ci. Les réclamations contre les transporteurs devront être faites par le destinataire. Dans le cas où nous consentons à la demande de l'acheteur des prix franco, ces prix doivent être considérés comme prix départ usine, augmentés du montant des frais de transport, douane, etc. ; en conséquence toute variation du montant de ces frais entraînerait une révision correspondante du prix franco.

**RÉCLAMATIONS ET CONTESTATIONS** - Toute contestation ou réclamation concernant la quantité ou la qualité de la livraison ne sera prise en considération que si elle nous est adressée par lettre recommandée dans les dix jours de la réception de la marchandise. Ne seront pas recevables les réclamations portant sur des marchandises ayant subi des transformations ou des modifications de la part de l'acheteur. Dans le cas de défaut reconnu et constaté contradictoirement, notre responsabilité sera limitée à l'obligation de remplacer la marchandise à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Le paiement est effectué comptant sans escompte dans un délai de huit jours à compter de la date de facturation.
2. Peintures LAGAE peut exiger ou accepter des modalités particulières de paiement en fonction des informations économiques, juridiques ou financières, en sa possession.
3. Sauf convention contraire, l'accord préalable exprès et écrit de Peintures LAGAE sera nécessaire pour les paiements à terme.
4. L'octroi d'un escompte ou de modalités particulières de paiement par Peintures LAGAE est soumis à l'acceptation entière et sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente et plus particulièrement de la réserve de propriété.
5. L'acheteur renonce expressément à faire usage de la compensation telle que prévue à l'article 1289 du Code Civil. En aucun cas, le client ne pourra déduire du montant d'un règlement à effectuer la valeur d'un remboursement ou d'un avoir auquel il pourra avoir droit, sans être en possession d'un avis de crédit fixant le montant du remboursement ou de l'avoir-
6. Tout défaut de paiement total ou partiel du prix à l'échéance convenue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable :
  - au retrait ou à la suspension de toutes modalités particulières de paiement offert à l'acheteur, ainsi qu'à l'arrêt immédiat des livraisons sauf dérogation convenue d'un commun accord et confirmée par un écrit de Peintures LAGAE,
  - au paiement d'un intérêt de retard calculé sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué à la partie non payée du prix et courant de la date d'échéance à la date de l'encaissement effectif du prix.
7. Tous frais occasionnés par le retour d'une traite impayée ainsi que tous les frais de recouvrement de quelque nature qu'ils soient, engagés par Peintures LAGAE pour obtenir le paiement de la créance, seront à la charge de l'acheteur.

**CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ** - Suivant Loi 80-335, le transfert de propriété de nos marchandises est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

**ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION** - Élection de domicile est faite à notre siège social.

En cas de contestations relatives à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le Tribunal de Commerce de BOBIGNY sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit, de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à des propres conditions générales d'achat auxquelles l'acheteur déclare d'ores et déjà renoncer.

En cas de poursuites en justice, faute de paiement aux échéances prévues et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, l'acheteur sera tenu, pour couvrir notre Société des frais irrépétibles qu'elle exposera de payer à titre de clause pénale et forfaitaire, une indemnité fixée à 10 % du montant des sommes impayées.

Dans le cas d'un escompte, seule la taxe correspondant au prix effectivement payé par nos clients ouvre droit à déduction.

Ces prix s'entendent hors taxes, emballages compris. Ils sont susceptibles d'être révisés en fonction des facteurs économiques du moment.

Départ usine.

LES MARCHANDISES NE SONT NI REPRISES NI ÉCHANGÉES.